



MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

19.02.10 – Approbation du règlement local de publicité

L'an deux mil dix-neuf le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, les Arcs, sous la présidence de Madame Nathalie GONZALES, Maire,

Date de la convocation : 4 février 2019

Présents : Alain PARLANTI, Nadine BRONNER, Christophe FAURE, Claudie CHAUVIN, Marcel FLORENT, Christine CHALOT FOURNET, Frédéric LAMAT, Jean-Claude KREISS, Chantal BEGANTON, Nathalie CHALOPIN, Fabrice MAGAUD, Sophie BONNAUD, Philippe COTTE, Léo DOMERGUE, Nicolas DATCHY, Elisabeth PROST, Guy LANGUILLAT, Louis RONCERAY

Absents : Jean-Michel BIARESE, Carole LEDIG

Procuration : Olivier POMMERET à Nathalie GONZALES, Patrice BORSI à Léo DOMERGUE, Karine SAINT ETIENNE à Nathalie CHALOPIN, Damien LOMBARD à Nadine BRONNER, Céline CESAR à Fabrice MAGAUD, Bouchra EDDADSI BARQANE à Christine CHALOT FOURNET, Aurélie CALVO à Sophie BONNAUD, David ROLFI à Christophe FAURE.

| Nombre de conseillers | | | | | |
|-----------------------|----------|---------|--------|-------------|---------|
| En exercice | Présents | Absents | Excusé | Procuration | Votants |
| 29 | 19 | 2 | 0 | 8 | 27 |

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 581-1 et suivants et R 581-1 et suivants ;

Vu la délibération n°16.05.92 en date du 26 septembre 2016 prescrivant l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) des Arcs-sur-Argens ;

Vu la délibération n°18.02.37 en date du 26 mars 2018 arrêtant le projet de RLP et tirant le bilan de la concertation ;

Vu les remarques émises par les personnes publiques associées suite à l'arrêt du projet de RLP, dont les avis du Conseil départemental et de la Chambre d'Agriculture du Var qui émettent des avis favorables sur le projet ;

Vu l'arrêté municipal n°10P-2018 en date du 7 août 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de RLP ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que les remarques effectuées lors de l'enquête publique justifient une adaptation mineure du projet de RLP, à savoir notamment :

- Le rapport de présentation est complété et/ou modifié sur les aspects suivants :
 - o Le schéma de la p.10 dudit rapport est modifié ;
 - o La règle de densité est précisée en p.12 ;
 - o La phrase « la zone unique est délimitée sur la carte ci-dessous » est remplacée par « les deux zones de publicité sont délimitées sur la carte ci-dessous » en p.74 du rapport de présentation.
- L'article 19 de la partie règlementaire est modifiée pour garantir la bonne cohérence du projet ;
- La cartographie du zonage applicable aux enseignes est mise à jour afin de faire apparaitre un secteur supplémentaire à la ZE2 (zone d'activités). Le rapport de présentation et les annexes sont mis à jour ;

Considérant que le projet de RLP tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver le RLP tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département (et de sa publication au recueil des actes administratifs si la commune compte plus de 3500 habitants).
- Dit que conformément à l'article L 581-14-1 5° du code de l'environnement, le RLP, une fois approuvé, est annexé au plan local d'urbanisme ou aux documents d'urbanisme en tenant lieu. Le RLP est également, conformément à l'article R 581-79 du code de l'environnement, mis à disposition sur le site Internet de la commune s'il existe.
- Dit que la présente délibération et les dispositions engendrées par le RLP, ne seront exécutoires qu'après :
 - un mois suivant sa réception par le Préfet du Var, la commune n'étant pas couverte par un Scot applicable.
 - l'accomplissement des mesures de publicité (affichage en mairie durant un mois, insertion dans un journal).

Vote : unanimité

Fait les jour, mois, et an que dessus

Le Maire,

A blue ink signature scribble over a circular official stamp of the Municipality of Les Ayzes, Var. The stamp contains the text 'MAIRIE LES AZES' and '83140'.

Nathalie GONZALES